

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 8 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 1^{er} juin 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	39
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Arlette ROULAND représente Marie-Claire BOULINGUEZ,

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Convention 2021 Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées avec le Conseil départemental et attribution de subventions

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la conclusion de la convention de soutien aux initiatives culturelles concertées avec le Conseil Départemental de la Dordogne et l'attribution des subventions inscrites dans celle-ci.

AR PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021085BIS-DE
Regu le 18/06/2021

Madame Nadine PIERSON, Présidente du Centre social intercommunal Passerelle quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention au Centre social Passerelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention 2021 Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées avec le Conseil départemental de la Dordogne telle qu'annexée à la présente ;
- **VALIDE** la répartition des subventions versées par la Communauté de Communes conformément à la convention, soit :

Structure organisatrice	subvention Com Com	Subv CD24
Itinérance Culturelle en Terrassonnais	2 450 €	2 400 €
Le Livre en tête	450€	900€
Association des Amis de la Collection d'Harmoniums de Bars	150 €	300 €
La Chamade	200 €	400 €
Association Art de Vivre	700 €	1 400 €
Association Le Monde dans mon Village	1 500 €	2 500 €
Condat Animation	400 €	800 €
Association de muséographie médicale de l'ancien hospice de Hautefort	1 000 €	1 000 €
AMADIS	250€	500€
Passerelle Vézère Haut Périgord Noir	650 €	1 300 €
Association Temps jeunes	650 €	1 300 €
Association Feuill'Avenir	400€	800€
Association Hahaha éditions	250€	500€
La Concorde Terrassonnaise	150€	300 €
Les Bras ka'c	150€	300 €
Comité d'animation de Sainte Orse	150€	300 €
Hautefort Notre Patrimoine	150€	300 €
TOTAL	9 650€	15 350€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser les subventions aux associations bénéficiaires.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 10/06/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20210608-DE2021035BIS-DE
Reçu le 18/06/2021